



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Traitements des cancers du sein

Question écrite n° 35234

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le traitement des cancers du sein métastatiques dits « triples négatifs », formes de cancer particulièrement agressives. Sur l'année 2019, 15 % à 20 % des 60 000 nouveaux cas de cancers du sein détectés en France étaient des cancers « triples négatifs », dont 30 % vont métastaser. Le seul traitement pratiqué en France demeure la chimiothérapie qui s'avère inefficace face à ces cancers très graves et mortels. Aux États-Unis d'Amérique l'immunothérapie associée est autorisée, pratiquée et semble faire ses preuves. Il lui demande s'il entend délivrer une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte pour le pembrolizumab (KEYTRUDA, Merck et Co.) en association avec une chimiothérapie pour le traitement des patientes atteintes d'un cancer du sein triple négatif localement récurrent, non résécable ou métastatique (traitement approuvé, aux États-Unis d'Amérique, par la *Food and Drug Administration* le 13 novembre 2020) et une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte pour la thérapie trodelvy (sacituzumab govitecan) pour les patientes atteintes d'un triple négatif métastatique ayant reçu plus de deux lignes de chimiothérapies (traitement approuvé, aux États-Unis d'Amérique, par la *Food and Drug Administration* en avril 2020).

Données clés

Auteur : [M. Charles de la Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35234

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 mars 2021

Question publiée au JO le : [22 décembre 2020](#), page 9411

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)